



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2014

À une séance extraordinaire tenue le 26 juin 2014 à 17 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, Maire
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Étaient absents :

M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4

La directrice générale atteste qu'aucune personne n'était présente dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Octroi de contrat pour le coffrage pour le centre multifonctionnel
 5. Octroi de contrat pour l'achat de béton pour le centre multifonctionnel
 6. Période de questions
 7. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 8. Clôture de la séance extraordinaire
-

16229-06-2014
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 juin 2014 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16230-06-2014
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



16231-06-2014
point no 4

**OCTROI DE CONTRAT POUR LE COFFRAGE POUR LE CENTRE
MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées pour le coffrage pour le centre multifonctionnel;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	PRIX (INCLUANT LES TAXES)
Coffrage Réal Bergeron	112 434.05 \$

ATTENDU QUE selon l'article 938.3 du Code municipal :

Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité.

ATTENDU QU'après négociation, Coffrage Réal Bergeron accepte de faire les travaux de coffrage tel que mentionné dans l'appel d'offres, pour un montant de 99 700 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

D'accepter la soumission de Coffrage Réal Bergeron pour la somme de 99 700 \$ incluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité

16232-06-2014
point no 5

**OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE BÉTON POUR LE CENTRE
MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'achat de béton pour le centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

	Béton Miroc	Demix Béton	Béton Rive-Sud Lévis inc.
20 Mpa (semelles et empattements)	84 \$/m ³	91 \$/m ³	105 \$/m ³
25 Mpa (murs de fondations et pilastres)	87 \$/m ³	94 \$/m ³	108 \$/m ³
25 Mpa (dalle sur pontage)	87 \$/m ³	94 \$/m ³	125 \$/m ³
30 Mpa (dalles structurales intérieures et dalles sur sols intérieures)	97 \$/m ³	104 \$/m ³	128 \$/m ³
Air entraîné 5 % à 7 %	4 \$/m ³	0 \$/m ³	0 \$/m ³
Superplastifiant	6 \$/m ³	4.25 \$/m ³	5 \$/m ³
Accélérateur de prise	23 \$/m ³	14 \$/m ³	17 \$/m ³
Béton refroidi avec glace	40 \$/m ³	19 \$/m ³	35 \$/m ³
Livraison après 18 heures	20 \$/m ³	9 \$/m ³	12 \$/m ³
Livraison samedi, dimanche et/ou jours fériés	25 \$/m ³	10 \$/m ³	25 \$/m ³
Temps de déchargement au-delà de 1 heure à partir du début de la coulée	25 \$/m ³	30 \$/m ³	80 \$/m ³
Voyage incomplet	75 \$/m ³	75 \$/m ³	0 \$/m ³
Manutention d'hiver : 1er novembre au 31 décembre	6 \$/m ³	6.75 \$/m ³	6 \$/m ³
Manutention d'hiver : 1er janvier au 15 avril	10 \$/m ³	7.75 \$/m ³	8 \$/m ³

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Mélange pour pompe 50 mm	20 \$/m ³	9 \$/m ³	9 \$/m ³
Frais environnemental	3.75 \$/m ³	2.5 \$/m ³	1.5 \$/m ³
Surcharge de carburant	5 \$/m ³	4.5 \$/m ³	3 \$/m ³
HSF (fumée de silice)	30 \$/kg	28 \$/kg	18 \$/kg
Granulats : Pierre 10 mm	9 \$/m ³	6 \$/m ³	8 \$/m ³
Granulats : Pierre 14 mm	7 \$/m ³	4 \$/m ³	6 \$/m ³
Pierre granitique	7 \$/m ³	0 \$/m ³	0 \$/m ³
Ciment Type 30	35 \$/m ³	28 \$/m ³	0 \$/m ³
Pour une commande de béton 25Mpa ça prend :			
Béton	87	94	108
Air entrainé 5 % à 7 %	4	0	0
Superplastifiant	6	4.25	5
Frais environnemental	3.75	2.5	1.5
Surcharge de carburant	5	4.5	3
TOTAL AU MÈTRE CUBE	105.75	105.25	117.5

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat d'achat de béton à Demix Béton pour les prix unitaires ci-haut mentionnés, tel que demandé au devis.

Adopté à l'unanimité

16233-06-2014
point no 7

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 26 juin 2014 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16234-06-2014
point no 8

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 26 juin 2014, à 17 h 07.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/secrétaire